

DELIBERATION N° 81/125 : INSTALLATION D'UNE CLOTURE SUR LE PARC DE LOISIRS
DU PLATEAU

Monsieur DAUX, Conseiller Municipal, informe l'Assemblée que dans le cadre de l'aménagement du parc de loisirs du Plateau, la Commission Environnement propose de réglementer la circulation automobile, afin de garantir sécurité et détente des utilisateurs.

Cette réglementation serait matérialisée par la mise en place d'une barrière qui interdirait toute circulation au-delà de l'aire de stationnement.

Monsieur DAUX donne alors lecture du devis d'un montant de 21 161 F 88 T.T.C. de l'entreprise E.T.D.E. de NEUVES-MAISONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable au projet de mise en place d'une barrière sur le parc de loisirs du Plateau,
- autorise le Maire à engager la dépense de 21 161 F 88 T.T.C. afférente à ces travaux,
- s'engage à inscrire le montant de la dépense soit 21 161 F 88 T.T.C au budget supplémentaire 1981.